N°46
août
2009
ISSN 1254-7174

Garrigues

Le bulletin du Conservatoire - Etudes des Ecosystèmes de Provence - Alpes du sud

Acquisition de
la colline de la Bruyère

La plaine des Maures
Réserve Nationale

Des coussouls de Crau en réserve naturelle régionale

CEEP
Conservatoire - Études
des Écosystèmes de Provence - Alpes du sud

Les Conservatoires d'Espaces Naturels

Conservatoire - Études des Écosystèmes de Provence Alpes du sud

CEEP

Siège social :
CEEP
890 chemin
de Bouenhoure Haut
13090 AIX-EN-PROVENCE
Tél : 04 42 20 03 83
Fax : 04 42 20 05 98
emmanuelle.torres@ceep.asso.fr

Bureau :
Président : Vincent Kulesza
Vice-Président : Gilles Cheylan
Trésorier : Henri Spini
Secrétaire : Jean-Claude Tempier
Trésorier adjoint : Pierre Horisberger
Secrétaire adjoint : Denis Huin

Conseil d'Administration :
François Bavouzet, Gisèle Beaudoin, Francine Begou Pierini, André Cerdan, Gilles Cheylan, Maurice Desagher, Guy Durand, Denis Huin, Vincent Kulesza, Danièle N'Guyen, Henri Spini, Claude Tardieu, Jean-Claude Tempier et Patrice Van Oye.

Le CEEP est agréé au titre de la loi du 10/07/76 sur la protection de la nature dans un cadre régional. Il est membre de France-Nature Environnement et affilié à la fédération des Conservatoires.

Directeur de la publication :
Jean Boutin.
Comité de lecture :
Vincent Kulesza, Denis Huin, Etienne Becker
Conception maquette :
Étienne Becker.
GARRIGUES, publication du CEEP
Contact :
Etienne Becker- Ecomusée de la Crau
13310 Saint-Martin de Crau
Tél : 04 90 47 93 93

Crédit photos :
A. Abba, G. Paulus, D. Tatin, A.Catard, J-C. Tempier, L. Quelin, J. Renet, A. Wolff, P. Tartary, D. Huin, J. Boutin

Imprimé sur papier recyclé

Éditorial

Par les temps qui courent, il est de bon ton d'afficher du « vert » sur tout. Les projets d'aménagements sont du « développement durable », les carburants sont « bio », les constructions sont « éco » … tout se mâtine de vert … d'un vert qui cache toujours plus d'atteinte à la Nature.

On construit toujours plus, bien souvent le long des grands axes routiers, en plaine, sur des terres fertiles. Autant de milieux favorables aux espèces dites de milieux agricoles, en forte régression. Les bâtiments sont aux normes HQE, Haute Qualité Environnementale mais l'atteinte aux habitats et aux espèces est bien là ....

Au nom de plus d'accessibilité aux parcs naturels, on ouvre des chemins à coup de pelle mécanique et d'explosifs dans le Parc du Mercantour. Les habitats et les espèces protégées, première raison d'être de ces parcs, sont détruits mais ça on n'en parle pas …

On se doit de changer nos ressources énergétiques. Le solaire est une bonne piste. La France privilégie les grandes fermes solaires, des projets fleurissent partout … très bien … si ce n'est que ce sera en pleine nature ou sur des terres agricoles. Les habitats et les espèces seront impactées mais aussi les paysages …

Et les exemples ne manquent pas. Les écolos - j'en suis un pour beaucoup - râlent encore et toujours … mais avouez qu'il y a de quoi : plus c'est « vert » moins c'est écologique !

Heureusement, tout n'est pas noir, lisez les pages qui suivent.

Denis Huin
Trésorier du CEEP

Sommaire

Pages
3 à 6 • Les brèves du CEEP
6 • Hommage à Pierre Horisberger
7 • en direct des Réserves
8 et 9 • Var : la plaine des Maures classée en Réserve Naturelle Nationale
10 et 11 • Var : Camp de Canjuers, prospection et gestion des espaces naturels
12 et 13 • Var : La Canne de Pline, vous connaissez ?
14 et 15 • Alpes du sud : Le Pique-prune
16 à 18 • Vaucluse : la colline de la Bruyère - ocres et gypse du Mont Ventoux
19 à 22 • Bouches-du-Rhône : la Crau polluée - Regarde-venir en Réserve Naturelle Régionale - Orchidées de la Côte Bleue
23 • Les partenaires du CEEP - le bulletin d'adhésion
24 • Les Actions Vertes

Pas de conservation sans bénévole

45 salariés au CEEP ! Et toute l'année ! A être aussi nombreux, on en oublierait presque l'indispensable aide des volontaires et adhérents qui épaulent, soutiennent, organisent et motivent la protection de la nature. Alors un grand merci aux valeureux qui amènent un nouveau et indispensable souffle et toujours avec le sourire : surveillance et information tout le printemps à l'étang de Berre pour protéger la reproduction des sternes naines, échasses blanches et petits gravelots, aides expertes à la recherche du criquet rhodanien, main d'oeuvre passionnée au recensement du lézard ocellé comme au baguage des rolliers, organisation et recherche des pie-grièches méridionales nicheuses en Crau, ...
Et sur les archipels marseillais ils sont durant deux semaines cinquante infatigables, rien que ça, à venir trouver les nids et à donner des coups de pinceau sur les oeufs du goéland leucophée de Riou pour stériliser les pontes. Sur le plateau de Caramassagne, toujours sur l'île de Riou, c'est pour piocher le concombre d'âne, encombrant concurrent du lys des sables et introduit par les goélands, que débarquent les renforts bénévoles.
Et ce sont encore 11 motivés du CEEP qui ont profité de la grande journée de nettoyage des Calanques (1100 personnes sur tout le littoral marseillais et un collectif d'associations et structures) pour ramasser plus d'un mètre cube d'ordures dans les criques et sur les plages de Riou.

Dans le Vaucluse également, beaucoup d'actions seraient impossibles sans l'implication des volontaires locaux : sur le site de Valescure, la placette d'alimentation pour les rapaces nécrophages est approvisionnée chaque semaine de début mars à fin juillet. La dizaine de bénévoles qui se relaient est composée de personnes suffisamment motivées pour grimper les mains chargées le court raidillon qui conduit à la placette ! Le nombre de personnes impliquées permet d'espacer les rotations pour ne pas que l'opération soit fastidieuse. Et elle est d'autant moins fastidieuse qu'elle est suivie de l'observation d'un grand rapace !
De façon moins régulière, ce sont les chantiers de bénévoles qui permettent d'avancer sur la conservation des espèces. L'action qui est le plus souvent menée consiste à débroussailler et surcreuser des mares, afin d'améliorer leur durée de mise en eau et favoriser la présence de la faune associée (amphibiens, libellules, ...). Ces actions sont essentiellement menées sur le Luberon et les contreforts du Ventoux. Passée la journée d'efforts, la satisfaction est grande de revenir au printemps suivant et d'observer cette vie se développer à nouveau.
Les bénévoles qui ont une bonne connaissance du patrimoine naturel sont souvent à l'origine de découvertes intéressantes pouvant déboucher sur des actions de conservation. Ils participent également à des opérations de suivi ou de dénombrement : vipère d'Orsini, garidelle fausse-nigelle, ...

Alors, oui, autant le dire et le redire, c'est un plaisir de travailler avec vous, de vous avoir en renfort et de pouvoir compter sur vous, tant pour les chantiers que les pique-niques, conviviaux, agréables et intéressants.

Chargée de mission des Alpes-Maritimes

Muriel Cary est partie rejoindre l'équipe du nouveau Parc Naturel Régional des

Les bénévoles du CEEP, dans le Vaucluse, creusant une mare.

Préalpes d'Azur, un très grand merci pour les 9 années à faire vivre le CEEP dans les Alpes-Maritimes.
Florence Ménétrier la remplace depuis février dans la fonction de Chargée de mission, elle sera votre nouvelle interlocutrice pour les actions et activités du CEEP dans les Alpes-Maritimes.
Son arrivée coïncide avec le déménagement de l'antenne des Alpes-Maritimes pour le Jardin Botanique de la Villa Thuret à Antibes :

CEEP Alpes-Maritimes
90 chemin Raymond
06160 Antibes
Tel : 04 97 21 25 11

L'antenne des Alpes-Maritimes peut vous recevoir désormais dans ce fabuleux jardin exotique de l'INRA (visite libre et gratuite). A noter : les réunions mensuelles des adhérents sont maintenues à la salle Charvet de Roquefort-les-Pins le 1er vendredi de chaque mois (19h30).

Bureau du Vaucluse

Depuis le mois de mars, le bureau de l'antenne de Vaucluse est installé à Lagnes, petit village de la bordure sud des Monts de Vaucluse, non loin de l'Isle-sur-la Sorgue. Il se trouve dans le Centre Tertiaire intercommunal, dans lequel on trouve également les locaux de nos collègues de l'Office National des Forêts (Unité Territoriale du Luberon et des Monts de Vaucluse), avec qui nous travaillons notamment sur les sites de la Sénancole et de Valescure.
Les nouvelles coordonnées sont les suivantes :

David Tatin - CEEP
Centre Tertiaire de Lagnes
Allée de la Grange - La pousselle
84800 LAGNES
Téléphone : 04.90.15.44.58

Vautour percnoptère

Le CEEP a été nommé coordinateur sud est pour le nouveau plan d'action percnoptère (2010-2014). Les principales actions seront la continuité de celles issues du précédent plan et programme LIFE : placettes d'alimentation (charniers), suivi des individus, des reproductions, ... Dans les Alpilles, au printemps 2008 et 2009, après de nombreuses années d'absence, le percnoptère a niché, menant à chaque fois un jeune à l'envol.
Cécile Ponchon, chargée de mission Rapaces (et remplaçant Nolwenn Pierre), aura, en plus du plan de restauration de l'aigle de Bonelli, le plan de restauration percnoptère en charge.

Bière vipère d'Orsini

La bière à l'effigie de la vipère d'Orsini réalisée dans le cadre du programme LIFE sur la conservation des populations françaises est sortie de la brasserie.
Afin de mieux faire connaître la vipère d'Orsini localement et d'améliorer son image, le CEEP et la ferme malterie – brasserie Bio de Thorame Basse (Alpes-de haute-Provence) se sont associés dans

la production de cette bière biologique.
La brasserie est située à proximité immédiate des stations à vipère d'Orsini. La distribution de la bière reste très locale. Pour chaque bière vendue, une redevance de 0,30 centimes est reversée au CEEP pour assurer des actions de communication en faveur de l'espèce. Ce qui permet également de sensibiliser de nouvelles personnes à la problématique de conservation de l'espèce par l'intermédiaire d'un support original.
Vous pouvez vous la procurer auprès de la ferme malterie - brasserie de Thorame Basse ou www.cordoeil.com

Etang salé de courthézon

Après plusieurs années de mise en eau très réduite et une biodiversité en baisse, l'année 2009 devrait voir évoluer favorablement la gestion de l'étang de Courthézon (Vaucluse), pour lequel nous sommes en convention depuis 2003. En effet, début janvier 2009, le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable à la demande de travaux portée par la Mairie et l'arrêté préfectoral d'autorisation des travaux a été pris le 14 août dernier.
Rappelons que les travaux prévus sur le site s'inscrivent autour de 3 axes : l'augmentation et la pérennisation de la biodiversité, la rétention de l'eau lors d'épisodes de pluie importants (limitation de l'écoulement direct pour retarder au maximum la saturation des réseaux avals) et l'accueil du public. Pour améliorer ces trois points, les travaux consisteront à surcreuser le centre de la zone, créer des fossés périphériques pour drainer un maximum d'eau vers le centre et installer une infrastructure permettant l'accueil du public (dont un observatoire ornithologique). Ces avancées n'empêchent malheureusement pas le vandalisme sur le site : au mois de mai, la vanne a été ouverte illégalement, provoquant un assèchement soudain de l'étang en pleine période de reproduction des oiseaux d'eau. La commune de Courthézon a porté plainte, le CEEP s'est porté partie civile et a envoyé un rapport faisant état de l'échec de la reproduction de plusieurs espèces protégées. Un peu plus tard, c'est un bidon d'huile de vidange qui a été déversé devant la vanne, créant une pollution qui a été constatée par la gendarmerie et les services en charge de la police de l'eau. L'importance des zones humides n'est donc pas encore comprise par tous...

Mobilisation pour la vipère

Grâce à la pression du CEEP, des naturalistes locaux et de la Réserve de Biosphère du Mont Ventoux, les vipères d'Orsini du Mont Serein, versant nord du mont Ventoux, ont évité le pire lundi 20 juillet où près de 10 000 cyclistes se sont retrouvés pour une étape du tour de France amateurs. Face au danger encouru par la vipère et aux recommandations de la préfecture de Vaucluse, qui a fait siennes celles des naturalistes, des barrières et des balises ont été installées pour protéger l'accès aux pelouses à vipères les plus sensibles. 25 personnes, dont 7 du CEEP, sont venues assurer la surveillance de ces secteurs. Grâce à la collaboration entre différentes structures (dont le SMAEMV, l'ONCFS, l'ONF, le CPIE de Vaucluse, l'UDVN), cette opération a été un succès, les vipères n'ont pas été dérangées (en période sensible de mise bas). Bénévoles et salariés du CEEP ont dégusté la bière vipère d'Orsini, le jugement est unanime : excellente cuvée !

Secrétaire d'Etat en Crau

L'ancien verger de Cossure, acquis en 2008 par CDC-Biodiversité, fait l'objet d'un gigantesque chantier de restauration écologique visant à recréer, sur 357 hectares, les conditions de vie favorables à la faune des coussouls.
Le site a été officiellement inauguré par Chantal Jouanno le 11 mai 2009, en présence de nombreuses personnalités et journalistes. Après la visite des différentes phases du chantier (arrachage des arbres,

broyage, nivellement du sol, …), les invités ont été conduits dans la Réserve Naturelle des Coussouls de Crau, où Gilles Cheylan a exposé les enjeux écologiques de l'opération pour la faune des coussouls.
La première phase du chantier doit être achevée à l'automne 2009. Ce printemps, tous les arbres ont été arrachés et évacués, soit environ 200 000 pêchers et 100 000 peupliers ! Avant la fin de l'automne, différentes opérations expérimentales seront conduites pour favoriser le retour de la végétation steppique (semis, transferts de sol), sous le contrôle de l'IMEP (Institut Méditerranéen d'Ecologie et de Paléoécologie). Deux jeunes éleveurs ovins sélectionnés en juin pourront faire pâturer leurs troupeaux dès le printemps 2010. Quant aux oiseaux, ils n'ont pas attendu la fin des opérations de restauration pour s'approprier le site : oedicnèmes et outardes nichaient déjà ce printemps sur les parcelles déboisées.

Rapaces à la Colle du Rouet

La Colle du Rouet fait partie des lieux magiques de la Provence. Ce territoire domanial, géré par l'Office National des Forêts, fait l'objet d'une convention avec le CEEP. Dans ce secteur, l'ombre de l'aigle de Bonelli plane, il n'a pas été revu depuis près de 15 ans. Alors que l'observation de l'aigle royal y est courante, ainsi que celle du faucon pèlerin ! Mais où en sommes-nous de nos connaissances sur le secteur ? Pour faire un inventaire des rapaces présents, une quinzaine de naturalistes se sont retrouvés sur le Massif de la Colle du Rouet (Var) en février dernier. Au programme, mettre en évidence la reproduction de l'aigle royal et du faucon pèlerin.
Les naturalistes regroupés en binôme se sont postés sur les points stratégiques du massif, et de 10 heures à 16 heures, tous les mouvements de rapaces ont été répertoriés.
Les résultats sont encourageants pour la survie des rapaces :
- L'aigle royal semble bien présent sur le site mais les observations n'ont pas permis de mettre en évidence sa reproduction. Les nombreux couples dispersés dans les environs peuvent aussi utiliser la Colle du Rouet comme garde-manger !
- le faucon pèlerin se reproduit au niveau des gorges du Blavet.
Le CEEP tient à remercier chaleureusement l'ensemble des participants à cette journée, en espérant que les pressions humaines ne seront pas trop fortes pour remettre en cause la survie de ces oiseaux de proie.

à vos agendas

A l'écomusée de la Crau

Exposition
LES KUNA, ARTISTES DE LA TERRE-MERE
jusqu'au 31 octobre

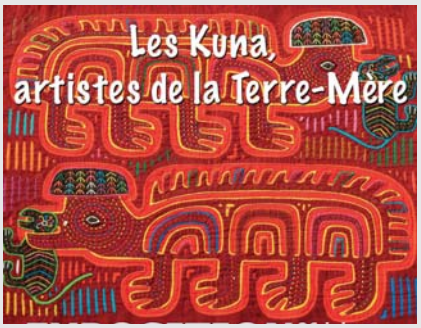

Les Kuna, peuple amérindien de Colombie et du Panamá, ont acquis une célébrité internationale du fait de leur art de la vannerie et des sculptures tant sur bois que sur tissus. Les plus connues de ces ouvres sont les molas, des pièces de vêtements constituées de couches de tissus superposés où sont creusées des "tranchées" faisant apparaître des motifs par différentiels de couleurs.
Une centaine de ces oeuvres seront présentées à l'Écomusée de la Crau. Dans ce lieu dédié à la nature et à la protection de l'environnement, il n'est pas hasardeux de trouver ces travaux évoquant la Terre-Mère puisque les Kuna montrent l'exemple, à l'heure où nous parlons de développement durable. Ces Amérindiens savent faire beaucoup avec peu, utilisent les ressources naturelles là où elles se trouvent, le font avec tempérance et respect. Sans chercher à nous donner de leçons, ils nous offrent ainsi l'alternative d'une société privilégiant le lien social plutôt que l'hyperconsommation.
Né dans un peuple premier, l'art des Kuna est un art qui ne s'apparente en rien aux arts populaires bien que, par certains de ses aspects, il puisse faire penser aux gravures des bergers de la Crau. Loin de l'art naïf, il est l'expression d'une société aux fondements très élaborés et réfléchis. De plusieurs manières, il s'apparente au travail d'artistes contemporains du monde dit civilisé tels que Corneille, Haring ou Penck. L'art kuna est aujourd'hui entré dans les plus grands musées du monde à Berlin, aux États-Unis, au Japon et à Londres ou plus près, au Musée de La-Roque-d'Anthéron (13).

Grand ami des Kuna, commissaire de cette exposition organisée autour d'oeuvres qu'il collecte depuis des décennies, Alain Becker, donnera trois conférences : le vendredi 11 septembre "Les civilisations sont-elles inégales ?", le vendredi 2 octobre "La protection de la nature par les Amérindiens au Darién" et le vendredi 23 octobre "Molas et art occidental contemporain". Elles commenceront à 18h, après une visite guidée de 17h à 18h.

L'écomusée est ouvert du lundi au samedi, de 9h à 12h et de 14h à 18h. L'entrée est gratuite.
Renseignements : 04 90 47 02 01

Massif de l'Estérel

La mairie de Saint Raphaël, opérateur du site Natura 2000 de "l'Estérel et les abords de Fréjus" a retenu le groupement d'experts Faune-Flore terrestres porté par l'Office National des Forêts du Var pour réaliser les études sur la zone terrestre du site.
Au sein de ce groupement, l'ONF réalise la cartographie des habitats et les inventaires des plantes remarquables ; le Groupe Chiroptères de Provence mène les inventaires chauves-souris et enfin, le CEEP se charge de l'ensemble des inventaires sur les autres groupes : insectes, reptiles et poissons.
Le site Natura 2000 de l'Estérel couvre une superficie de 15 121 hectares à cheval sur la partie terrestre et maritime. Les quelques 7 500 hectares de la partie terrestre s'étendent depuis la rivière Reyran sur Fréjus jusqu'à la mer et des faubourgs de Fréjus et Saint Raphaël à la frontière avec le département des Alpes-Maritimes.
Les premiers inventaires de terrain réalisés en mai 2009 et menés de front par les salariés du CEEP dans le Var et une stagiaire en BTS Gestion et Protection de la Nature à Gardanne (Marie Reine Million) étaient plutôt encourageants et permettaient de nourrir de réels espoirs quant au degré de conservation des populations animales et principalement des reptiles (tortues aquatiques et terrestres). Cependant, les résultats globaux sont assez décevants en terme de densité des noyaux de populations animales ; les incendies répétés ces dernières années jusqu'en 2003 y sont probablement pour quelque chose.
Espérons que les habitats naturels et les populations de chauves souris se portent mieux. Nous vous tiendrons au courant prochainement des avancées.

Chauve-souris de l'étang de Berre

Un important réseau de galeries d'anciennes mines de silice abrite des chauves-souris cavernicoles au nord de l'étang de

Berre, sur la commune de Saint-Chamas. En 1992, Gilles Cheylan et Christian Joulot, mettent à jour l'importance de cette carrière, seul site connu du département pour le murin de Capaccini et seul site d'hibernation pour le grand rhinolophe, hors des Alpilles. S'y abritent également le petit murin, le minioptère de Schreiber (près de 300 individus), la sérotine commune et l'oreillard méridional. Depuis, l'importance de ces anciennes mines est confirmée par des suivis réguliers du CEEP et du Groupe Chiroptères de Provence. Mais des restes de fêtes et graffitis dans les galeries alertent sur la fréquentation humaine, cause classique de dérangements graves pour ces chauve-souris.

En 2000, l'entrée de la petite mine de silice de la Sambre, propriété du Conservatoire du littoral gérée par le CEEP, est équipée de grilles aux principales entrées pour stopper toute intrusion humaine.

Situé dans une propriété privée, le réseau de galeries de la Mercurotte, le plus vaste et le plus intéressant pour ces chauve-souris, reste sans protection.

Des sondages prospectifs pour des recherches d'emplacement de "site d'enfouissement technique de déchets" mettent sur le qui-vive les gens de Saint-Chamas et de Berre l'étang. Ces sondages ne donnent heureusement rien de concluant mais révèlent la nécessité de protéger le lieu. Le Conservatoire du Littoral est alerté pour se porter acquéreur en cas de vente.

Après contacts et explications avec le propriétaire de l'intérêt d'empêcher la fréquentation humaine dans la mine, tant pour la tranquillité des chauve-souris que pour éviter des accidents (les plafonds de certaines galeries s'effondrent, aidées par le passage de la ligne de chemin de fer juste au dessus), une convention de gestion du site est signée avec le CEEP.

Le suivi scientifique par le CEEP et l'étude pour fermer les entrées au public (mais pas aux chauve-souris) sont les principales clauses de la convention et devraient assurer une tranquillité définitive notamment aux minioptères de Schreiber, aux murins de Capaccini et au grands rhinolophes. Les deux premiers sont classés sur la liste rouge des mammifères menacés de France comme "Vulnérable" et "quasi menacé" pour le troisième.

Ont participé à cette rubrique :
Y. Tranchant, C. Ponchon, D. Tatin, F. Ménétrier, P. Tartary, D. Rombaut, A. Wolff, A-L. Faquet, E. Becker.

Dernier hommage à Pierre HORISBERGER

Adolescent, Pierre parcourait, en solitaire, les marais des lacs suisses où il se sentait bien. Et depuis, plus il observait, plus il comprenait et aimait la nature.

Après une licence de Sciences naturelles à Neuchâtel où il se passionnait pour la botanique et la géologie il avait effectué un D.E.S à La Sorbonne. Pour le compte de son employeur, il découvrit les gisements de sel de la région de Manosque en cherchant du pétrole ! Cette découverte permit l'exploitation de ce sel gemme transporté jusqu'à Berre et la création des salins, fameux pour les oiseaux et les ornithologues.

A titre privé, il étudiait les blocs erratiques de Suisse et des environs (énormes masses de schiste ou de granite, « plantés » en terrains calcaires, en fait, transportés là par des glaciers disparus),. Il militait pour leur protection et la protection de la nature en général. Avec les entomologistes, il effectuait les inventaires des papillons du Jura et agissait pour la protection des tourbières.

Amoureux de notre région, dès 1960, il avait acheté sa merveilleuse propriété à Vaugines dans le Luberon.

Passionné par tout ce qui touche la nature et ses équilibres complexes, il assistait à de nombreux colloques, intervenant fréquemment avec la compétence et le bon sens des naturalistes généralistes.

Il s'était engagé, souvent en tant qu'administrateur, dans de nombreuses associations d'étude et de protection de la nature : Luberon Nature, Pro Natura Neuchâtel, Nos oiseaux, Alpes de Lumière… et le C.E.E.P.

Administrateur du C.E.E.P. depuis de longues années, il ne ratait aucun Conseil d'Administration, arrivant du Luberon ou de Suisse, toujours accompagné de Claudine, son épouse .

Après une vie bien remplie, à 86 ans, Pierre nous a quitté.

Pierre était un ami du C.E.E.P. et Claudine me disait qu'il trouvait beaucoup d'intérêt aux actions de notre Conservatoire.

Chaque administrateur de notre association avait de l'estime pour lui, nous aimions sa simplicité, sa sagesse, sa compagnie.

Tout le C.E.E.P. exprime sa sympathie à ses proches ainsi qu'à notre très chère Claudine.

Jean-Claude TEMPIER

Pierre Horisberger, administrateur du CEEP.

en direct

des Réserves Naturelles

Réserve Naturelle
COUSSOULS DE CRAU

Pie-grièche méridionale, 15 ans plus tard

Ce printemps nous avons eu le plaisir d'accueillir Norbert Lefranc en Crau pendant plus de dix jours. Avec Michel Lepley, il est à l'origine du recensement des pies-grièches méridionales en Crau qui avait eu lieu en 1994. Ce premier recensement avait permis d'identifier 65 territoires de pies-grièches méridionales. En 2009, Norbert, avec l'aide des gardes de la Réserve Naturelle et de quelques bénévoles, a prospecté l'ensemble des coussouls pour tenter d'évaluer la taille de la population 15 ans plus tard.
Au total 45 territoires ont été localisés cette année. C'est 20 de moins qu'en 1994. Plusieurs raisons expliquent ce résultat. Le facteur le plus important est que nous n'avons pas pu faire plusieurs passages sur une grande majorité des sites, principalement par manque de temps. Or en 1994, les sites les plus intéressants avaient été parcourus jusqu'à 4 fois dans la même semaine, permettant très souvent d'identifier de nouveaux territoires. En corrigeant les données de 2009 avec le pourcentage de territoires détectés avec plusieurs passage en 1994, nous pouvons estimer la population actuelle de Crau entre 56 et 66 territoires. Le bilan de ce second recensement des pies-grièches méridionales en Crau est donc assez mitigé. Le nombre relativement faible de territoires trouvés cette année est imputable à la fois à une modification de l'habitat pour certains secteurs et plus globalement à un biais méthodologique, moins de passages en 2009. Bien que nous puissions proposer une réévaluation des effectifs (56 à 66 territoires au lieu de 45), l'espèce est à considérer en baisse ou légère baisse sur la période de 15 ans écoulée.

Lézard ocellé, 17 ans plus tard

Au début des années 90, une étude sur l'occupation de l'espace par le lézard ocellé a été réalisée en Crau sur un quadrat de 40 hectares. Cette étude s'inscrivait dans le cadre d'une maîtrise de biologie des populations sous l'égide de l'EPHE de Montpellier. Grâce au marquage des individus, la structure de la population (age ratio) a été étudiée ainsi que les déplacements de l'espèce au sein de son habitat. Ces travaux ont également mis en évidence la densité relative de la population avec plus de 200 individus différents capturés.
Dans le cadre de mesures d'accompagnements GDF/SAGESS et sur la même base protocolaire que l'étude réalisée dans les années 90, la capture et le marquage d'individus a eu lieu cette année sur le même quadrat. Les données récoltées permettront d'évaluer, 17 ans après, l'état de la population de ce reptile emblématique de Crau.
La saison de capture du printemps laisse présager une forte chute des populations : pour 162 animaux capturés en 1992, seulement 37 en 2009.

Criquet rhodanien

Mauvaise année 2009 : la recherche de l'endémique criquet rhodanien *Prionotropis hystrix rhodanica* a donné de biens faibles résultats : seuls 8 individus de la population du Centre-Crau ont été observés et en juillet un incendie du coussoul a certainement mis à mal les pontes du criquet, pontes qui affleurent au sol. Une autre population, découverte en 1999, a donné de bons résultats : 18 individus détectés. Mais presque tous se trouvent en dehors du périmètre de la réserve où des constructions de bâtiments de la Défense sont annoncées pour 2011. Ces deux sites à criquet abritent toute la population mondiale de l'espèce ...

Alouette calandre

Chaque mois d'avril depuis 2006, la Réserve Naturelle des Coussouls de Crau réalise le recensement de la population d'alouette calandre. Ce printemps, nous constatons encore une augmentation des effectifs avec 89 à 104 territoires répertoriés. Pour rappel en 2006 nous avions recensé entre 62 et 70 territoires, soit une augmentation d'environ 45% en quatre ans.

Chargé scientifique

Laurent Tatin est arrivé en renfort de l'équipe de la réserve des coussouls de Crau comme chargé scientifique pour mettre en place et consolider les suivis naturalistes et seconder le chargé de mission de la réserve.

La Plaine des Maures officiellement classée en Réserve Naturelle Nationale !

Notre région présente le paradoxe d'être la plus riche en terme de biodiversité et d'être relativement mal dotée en aires protégées, surtout en dehors des zones de montagne. Après une quinzaine d'années de procédure, 5276 hectares situées au coeur de la Plaine des Maures, sur environ 15 000 hectares de plaine au sens géographique, bénéficient aujourd'hui de ce statut très attendu. Cette réserve nationale est la première du Var et la douzième de notre région !

A l'heure ou l'on parle de plus en plus de connecter les aires protégées entre elles, il était urgent qu'un des fleurons de notre biodiversité bénéficie d'un statut de protection à la hauteur de ses qualités écologiques. En effet, au delà des grands discours en vogue sur la biodiversité, la protection concrète de la nature, surtout sur des échelles significatives n'est pas chose facile sur le terrain. On mesure souvent mal le décalage culturel entre les idées généralement répandues dans le milieu de la conservation et la perception locale, rurale, souvent très conservatrice dans ce domaine. Dans ce contexte, il faut dépenser beaucoup d'énergie pour convaincre à l'idée que le paysage que l'on a toujours connu n'est pas immuable et risque d'être englouti dans le tourbillon de la modernité si des décisions politiques claires ne sont pas prises. Le CEEP s'attèle à ce travail de sensibilisation depuis longtemps.

L'inertie locale, les peurs, les fantasmes, les manipulations populistes, les intérêts particuliers se seront mobilisés contre ce projet, en vain. N'oublions pas que la plaine est un objet de convoitises et de spéculations foncières depuis les années 70. C'est peu de dire que le débat aura été passionné de toutes parts. L'enquête publique aura d'ailleurs battu des records de participations, d'un côté comme de l'autre. Manifestations et slogans hostiles peints sur les routes auront également ponctué l'avancée du dossier. La nature des arguments utilisés en complet décalage avec la réalité du décret (réserve d'indiens, projet liberticide des technocrates de Bruxelles, mise sous cloche ...) et la mauvaise fois systématique, on démontré s'il en ait l'archaïsme sociologique en vigueur vis-à-vis de l'environnement.

Une quinzaine d'années auront donc été nécessaires pour arriver, ce 23 juin 2009 à la publication au Journal Officiel du décret de création de la Réserve Naturelle Nationale de la Plaine des Maures. Lancée en pleine période de conflit liée à l'affaire "Michelin"*, l'idée aura fait son chemin au fil du temps. Avec le recul, rien n'était gagné à l 'époque et il s'est fallu de peu de choses pour que la Plaine des Maures ne finisse pas engloutie sous le béton comme tant d'autres plaines méditerranéennes. Ceci aura été possible grâce à l'obstination des associations du Collectif pour la Plaine des Maures, dont le CEEP, cheville ouvrière du processus, depuis le début. Rien n'aurait été possible non plus sans la constance politique de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement qui a su maintenir le cap au cours de toutes ces années. Nous tenons à souligner le rôle très important de Mlle Sophie BERLIN qui a conduit le dossier jusqu'à son terme.

Localement, on a beaucoup apporté de confusion aux esprits avec un débat stérile sur une opposition entre Parc Naturel Régional contre la Réserve Naturelle. Les deux son bien sûr complémentaires et pas du tout antagonistes comme plein d'exemples en témoignent en France. Objectivement, aucun autre statut de protection ne pouvait mieux convenir à ce territoire et à ses enjeux (voir encadré). Un site d'importance internationale méritait pour le moins une reconnaissance nationale. C'est le discours que nous avons toujours tenu et c'est la ligne politique que l'Etat à suivi sans faille.

Rare ailleurs, le glaieul douteux est abondant en plaine des Maures.

Au delà des menaces de grandes ampleurs qui pesaient sur ce territoire, la plaine était devenue au fil du temps et des mauvaises habitudes, une zone de non droit. Il était urgent de pouvoir affirmer le caractère particulier de ce territoire. De même, face à l'accroissement de la fréquentation et de la diversité des pratiques, il est devenu nécessaire d'assurer une présence en légitimant une structure gestionnaire compétente pour aborder les problèmes de conservation transversaux au territoire. Le besoin d'un interlocuteur privilégié vis-à-vis des propriétaires et des usagers s'est donc affirmé avec la prise de conscience localement des enjeux environnementaux. Le décret de création contient les grands principes et cadre ce qu'il est possible de faire ou pas (par exemple, ne pas porter atteinte aux espèces sauvages ou ne pas modifier l'écoulement des eaux). Il ne constitue pas en soi la réglementation pratique qui en découlera. Il est organisé en plusieurs rubriques :
- Délimitation et dispositions générales ;
- Dispositions prises pour la protection du patrimoine naturel ;
- Règles applicables aux travaux ;
- Réglementation des activités pastorales, agricoles, industrielles, commerciales et forestières ;
- Règles applicables à la circulation, aux activités sportives et de loisir et aux autres usages.

Liberticide pour certains, galvaudant l'esprit des réserves naturelles pour d'autres, le décret résulte d'une vaste concertation et tient lieu de compromis. Il reprend somme toute beaucoup d'éléments déjà réglementés (mais pas toujours appliquées !). La grande force de cette réserve résulte de l'affirmation du caractère unique et original de cet espace et ce, pour le long terme. Pour autant, le plus dur reste à faire. Il conviendra de rassembler le plus grand nombre d'acteurs autour de ce territoire et des principes de bons sens que fixent le décret, faire la part belle à la pédagogie, à la surveillance, à la protection des espèces les plus rares, à la valorisation des produits de ce terroir si particulier. Un travail de longue haleine s'annonce. Fidèle à sa vocation, le CEEP est tout entier disposé à mettre à disposition ses compétences et son expérience en matière de concertation, de connaissance scientifique et de gestionnaire, acquises en Plaine des Maures.
Nul doute qu'avec le temps, les populations locales prendront conscience de la chance de pouvoir côtoyer un site aussi exceptionnel. Gageons que la Plaine deviendra alors dans l'esprit collectif autre chose qu'un espace broussailleux traversé à la va-vite sur la route de Saint-Tropez.

Décret disponible sur : Lien internet ou sur demande auprès du bureau du CEEP Var

La renoncule de Rodier est un taxon endémique des ruisseaux temporaires de la plaine des Maures.

la plaine des Maures
en quelques mots

Un substrat géologique rare, le permien, à l'origine de nombreux faciès de sols et de paysages originaux.

Une incroyable diversité végétale :
- Environ un millier d'espèces de plantes, le quart de la flore nationale !
- 38 habitats naturels différents des plus secs aux plus humides !
- 50 espèces de plantes protégées, un record national !
- Le plus important réseau de mares et ruisseaux temporaires
- Des contrastes saisissants où plantes montagnardes et africaines se côtoient !

Un bastion d'espèces animales emblématiques :
- Les plus importantes populations de tortue d'Hermann de France continentale
- 7 espèces de batraciens
- 15 espèces de reptiles dont des populations majeures de lézard ocellé
- Une large communauté d'oiseaux macro-insectivores (rolliers, guêpiers, huppe, pies-grièches…)
- Un terrain de chasse majeur pour les chauves-souris et les rapaces
- Une diversité entomologique hors du commun.

* Le projet de centre d'essai de pneumatiques dans les années 90 devait être le point de départ d'un aménagement complet et programmé de la Plaine des Maures déjà bien amorcé alors sur certains secteurs.

La suite au prochain numéro !
Le prochain Garrigues sera consacré entièrement à la Plaine des Maures et fera la synthèse des connaissances et enjeux sur ce territoire …

Antoine Catard

Camp de Canjuers

Prospections et gestion des espaces naturels

Le partenariat CEEP, Armée de Terre et Office National des Forêts (ONF) sur le Camp Militaire de Canjuers avance à grand pas. Le CEEP poursuit les inventaires sur les espèces patrimoniales présentes sur le site. Par ailleurs, le CEEP a proposé deux actions de gestion sur des milieux remarquables du Camp en plus des actions développées dans le cadre du programme LIFE « Conservation des populations de Vipère d'Orsini ».

Restauration de pelouses sèches sur le Petit Plan

En 2008, le Camp Militaire de Canjuers a déposé une demande de financement, sur un budget spécial du Ministère de la Défense, pour la restauration de 100 ha de pelouses sèches relictuelles sur le Petit Plan de Canjuers. Cette action vise à rouvrir d'anciennes prairies steppiques sur cette partie du haut Var. Chiffrée à 166 700 euros, le projet porté par le CEEP au niveau scientifique et par l'ONF au niveau technique s'est déroulé durant tout le second semestre 2008.

Cette action se découpe en 2 grands axes de développement : une partie concernant le suivi scientifique et d'inventaire sur les espèces remarquables du site (flore, avifaune steppique et Criquet hérisson) et une partie travaux avec la mise en oeuvre d'action de coupes forestières et de girobroyage.

Le bilan scientifique avant travaux réalisé au printemps 2008, montre, comme nous le pensions, un intérêt écologique assez faible, au regard des enjeux sur les pelouses sèches. Les espèces observées sont majoritairement forestières ou préforestières : Chevreuil, sangliers, Pipit des arbres, Alouette lulu, Rouge-gorges … Cependant, quelques reliques des habitats ouverts sont bien présentes : Oedicnèmes criard (1 couple), Alouette des champs et Pipit rousseline.

Les résultats scientifiques de l'année 2009 sont encourageants et montrent une très bonne adaptation des populations animales face aux travaux d'ouverture. Pas moins de 4 couples d'Oedicnème criard sont maintenant installés sur le site ; les

Mares au milieu des pelouses sèches du plateau.

espèces pré-forestières sont relayées au niveau des interfaces forêt / pelouse.
Pour la suite, nous envisageons la poursuite des travaux sur 100 ha supplémentaires en lien avec des suivis d'espèces.

Restauration des prairies humides du Plan de Luby

Les actions d'étude et de restauration des prairies humides du Plan de Luby sont inscrites au Contrat de Rivière Verdon porté par le Parc Naturel Régional du Verdon et financé en particulier par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, le Conseil Régional PACA et le Conseil Général du Var. Les actions s'étendent sur 5 ans à compter de l'année 2009.
Lors de cette première année, le CEEP a choisi d'approfondir les connaissances liées à la zone humide, notamment son fonctionnement hydro-géologique, les interactions entre les différentes populations d'amphibiens et la connaissance des espèces de libellules et de plantes.
Pour l'année 2010, nous prévoyons la poursuite des études sur les groupes d'espèces pouvant utiliser le site : mammifères au travers des chauves-souris, insectes, notamment papillons et coléoptères.
Suite à ces informations, le CEEP rédigera un Plan de Gestion écologique de la zone. Les agriculteurs, les militaires, l'ONF et les experts naturalistes seront bien entendus associés à cette démarche.

Apport de connaissances

Dans ce cadre, nous avons organisé un camp naturaliste de 5 jours en mai dernier. Ce camp avait pour objectif de nous fournir des informations précises sur la répartition et le nombre d'outardes canepetières sur le site ; appréhender la répartition des oedicnèmes criards et plus largement, nous fournir toutes les informations sur les espèces patrimoniales du Camp pour pouvoir influer sur les actions de gestion du Camp. Les différents objectifs ont été largement remplis.
L'enquête Outarde canepetière a donné de bon résultat avec 5 mâles chanteurs. Cependant, cet inventaire n'est pas exhaustif, certaines zones non prospectées pour des raisons de sécurité sont propices à cette espèce.
L'enquête Oedicnème criard a donné des résultats mitigés notamment sur deux zones propices à sont développement, en revanche, la zone du Petit Plan a montré une belle population de l'espèce.
Par ailleurs, de nombreuses observations se sont avérées très intéressantes pour la conservation du site et pour les enjeux qui lui sont associés :
· Ecoute des hurlements de loup lors d'une nuit, ce qui nous laisse à penser qu'une meute est en cours de création ;
· Ecoute d'un cri émis par le lynx ;
· Observation de belles populations de criquet hérisson sur des secteurs méconnus ;
· Observation de belles stations d'espèces végétales d'intérêt patrimonial …
Nous tenons à remercier au travers de ces quelques lignes, le Commandant du Camp qui a accepté l'organisation de ce camp naturaliste. Le CEEP tient aussi à exprimer ses remerciements auprès de la quinzaine de bénévoles qui ont arpenté le camp et fourni de très belles observations.

Pour conclure, nous vous rappelons que le Camp militaire de Canjuers est un champ de tir actif utilisé pour les manoeuvres des armées, qu'à ce titre, la pénétration y est strictement interdite sauf autorisation spéciale.

Pascal Tartary

Il manque une légende

Là aussi il manque une légende

La Canne de Pline, vous connaissez ?

La canne de Pline (Arundo plinii Turra) est une plante de taille intermédiaire entre le phragmite commun, le roseau des zones humides, et la canne de Provence que l'on observe un peu partout en basse Provence. Une plante qui passe facilement inaperçue aux yeux des profanes. Une plante très rare qui, paradoxalement, n'intéresse que peu les botanistes. Une plante en voie de disparition. Une plante désormais protégée.

Une espèce rarissime

En France, aujourd'hui, la canne de Pline n'est pratiquement plus présente que dans le Var, sur le territoire de la ville de Fréjus. La commune abrite les dernières populations d'importance de l'espèce soit environ 95% de l'effectif national. Quelques stations ponctuelles subsistent encore sur les communes alentours.
Pour ce qui est des stations répertoriées hors du pays - toutes localisées sur le pourtour de la Méditerranée, ponctuelles et disjointes - il semblerait que seule l'Italie abrite encore la véritable canne de Pline. En effet, des recherches récentes menées sur le genre « Arundo » tendent à montrer que la canne de Pline correspond en fait à un groupe taxonomique complexe formé de plusieurs espèces très proches qui étaient rassemblées jusqu'alors sous la dénomination unique de canne de Pline. Ainsi, la rareté de l'espèce en France mais également dans le monde augmente significativement sa valeur patrimoniale ; les enjeux liés à sa préservation s'en retrouve plus importants encore.

De la prise de conscience à la préservation

Le territoire de Fréjus recèle une richesse exceptionnelle :
- Floristique : canne de Pline, ciste crépu, muflier tortueux, laurier rose « sauvage », espèces des dunes, ...
- Faunistique : tortue d'Hermann, lézard ocellé, faucon pèlerin, hirondelle rousseline, ...
- Géologique : roches volcaniques de l'Esterel, canyon du Reyran, ...
- Archéologique : dolmens du chalcolithique, monuments romains de Forum Julii, édifices moyenâgeux, ...

A cette liste se rajoute le site protégé des Etangs de Villepey, haut lieu de la biodiversité varoise et provençale sur lequel le CEEP s'implique depuis longtemps déjà. Philipe Orsini au départ, puis Denis Huin ont participé activement au comité de gestion. La canne de Pline y fut découverte à cette occasion et le sujet de sa gestion est tout naturellement venu se greffer aux autres thématiques abordées. La réflexion menée autour de la conservation de l'espèce s'est ensuite étendue à l'ensemble de la commune de Fréjus en raison de la répartition diffuse de la plante dans divers points bas du territoire. Sur la base d'inventaires botaniques initialement réalisés par le Professeur André Lavagne au cours des années 90, la mairie, élus et techniciens, ont progressivement pris conscience de l'enjeu lié à la conservation de ce patrimoine biologique d'exception. L'objectif poursuivi par les différents partenaires a été de rendre compatibles les enjeux de sa préservation avec ceux du développement urbain légitime de la ville. A ce jour, Fréjus s'inscrit donc comme la garante de la conservation de l'espèce.

Un plan de conservation pour la canne de Pline

De réunion en réunion, avec le responsable du service environnement de Fréjus Yves Jacob et son collaborateur Patrice Texier, est apparue la nécessité d'élaborer un plan global destiné à sauvegarder la canne de Pline tout en autorisant certains aménagements d'intérêt public majeur impactant inévitablement l'espèce.

Ce plan est apparu d'autant plus nécessaire que le chantier d'un important projet de rénovation d'un quartier de la ville (le quartier de La Gabelle) était suspendu en raison de son interférence avec une station de canne de Pline. La Gabelle ce sont 590 logements et environ 3000 personnes qui vivent au coeur d'une Zone Urbaine Sensible (ZUS). Il ne fallait pas plus retarder ce projet d'intérêt public.

Le service environnement de la CAFSR (Communauté d'agglomération Fréjus - Saint Raphaël) avec son directeur, Frédéric Ferrero, ont été missionnés par la ville de Fréjus pour porter ce dossier avec l'assistance du CEEP. Rapidement, un « Monsieur canne de Pline » a été désigné en la personne de Fabien Walicki.

Au cours de l'année 2008, un ambitieux plan de conservation de la canne de Pline a petit à petit vu le jour. Il s'agit du premier plan de conservation d'une plante menacée de disparition en région PACA. Ce plan repose sur un inventaire exhaustif de l'espèce obtenu à l'issue d'un important travail de terrain, salué par les instances scientifiques. L'inventaire a permis de constater non seulement que les surfaces occupées par la plante sur la commune étaient plus importantes que prévu, mais également que, de par leur localisation, certaines stations pouvaient bénéficier de mesures de protection pérennes.

Partant de ce constat, toute une gamme de mesures a été proposée, de la plus optimale pour l'espèce qui consiste en la conservation et la protection intégrale d'une population et de son milieu, à la plus contraignante qui allie la transplantation d'une partie des effectifs d'une station et la destruction de la partie restante.

Dans le même temps, toute une série de projets d'aménagements (mises hors d'eau des points bas de la ville, nouvelles routes, maisons de retraites, centres commerciaux, ...) ont été revus à la lumière de la localisation de la canne de Pline. Dans le respect de la Loi n° 76-629 du 10 juillet 1976, relative à la protection de la nature, ce travail a permis de privilégier le plus souvent les mesures d'évitement.

L'idée générale de cette démarche conservatoire est de définir puis de conserver à long terme un réseau de stations de cannes de Pline suffisamment proches et diversifiées (différentes conditions de sol, d'humidité ou encore de proximité avec la mer) qui garantisse des échanges de gènes entre les populations. Le tout bien sûr, avec l'exigence de maintenir une surface globale au moins équivalente à celle recensée actuellement.

Ce travail a requis la participation d'autres intervenants que ceux déjà cités tels que la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement / ex DIREN), le CBNM (Conservatoire Botanique National Méditerranéen de Porquerolles), le CSRPN (Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel), le CNPN (Conseil National de la Protection de la Nature) et les laboratoires universitaires de l'IMEP de Marseille (Institut Méditerranéen d'Ecologie et de Paléontologie).

Conclusion

A ce jour, malgré l'aboutissement d'un travail de réflexion considérable, le plus important reste encore à accomplir : la mise en application des mesures prescrites pour la protection durable de cette espèce en voie de disparition. Notons toutefois que la validation définitive des « mesures conservatoires » proposées dans le plan de conservation ne pourra intervenir qu'à la lumière des résultats d'un programme de recherche scientifique en cours dont l'objectif est d'améliorer les connaissances, jusqu'ici très limitées, disponibles sur l'espèce. Par exemple, les résultats de l'étude de la reproduction sont très attendus car on ne sait même pas si une reproduction sexuée - par graine donc - se fait.

Les premières actions, parmi les plus urgentes, ont déjà été concrétisées. En avril 2009, s'est fait la transplantation d'une population de canne de Pline depuis le quartier de la Gabelle jusque dans le fond d'un bassin écrêteur, un ouvrage destiné à prévenir les inondations. La plante se trouve à présent localisée dans une zone préservée, favorable à son développement et à l'abri des pressions anthropiques. Une expérience prometteuse sous surveillance …

Un massif de Canne de Pline

Désormais il convient de protéger, sur le long terme, les plus belles stations inventoriées sur la commune. Là encore, une surveillance s'impose.

Pour conclure, revenons sur un fait capital autant qu'original : ce plan de conservation est l'aboutissement d'un partenariat multiple qui a notamment ouvert un vrai dialogue entre une structure de protection, le CEEP, et une ville tenaillée entre ses contraintes de développement et la volonté de protéger son patrimoine naturel. Preuve est faite que lorsque les choses sont prises en amont, que les élus s'appuient sur la compétence des associations, et qu'une collaboration sérieuse se met en place entre les différents acteurs, il est possible de concilier urbanisme et protection de la biodiversité, … de ménager la chèvre et le chou !

Selon nous, cette expérience a été bénéfique à bien des égards. Gageons qu'à l'avenir on pourra s'inspirer de cette première démarche qui se veut exemplaire pour engager de nouvelles opérations de protection en faveur d'autres espèces végétales ou animales remarquables sur le territoire de Fréjus.

Détail du rhizome

Détail de la tige

Détail de la gaine

Denis Huin / CEEP,
Frédéric Ferrero et Fabien Walicki/ CAFSR,
Yves Jacob et Patrice Texier / Ville de Fréjus

Le Pique-prune

Le Pique-prune est la plus grosse cétoine européenne avec l'adulte qui mesure environ 3 cm. La larve est encore plus impressionnante car ce gros "ver blanc" (il ne s'agit pas à proprement parler d'un ver car elle possède 3 paires de petites pattes) atteint 6 cm. Elle ressemble à une larve de hanneton ou aux larves d'autres cétoines comme celle de la magnifique cétoine dorée que vous trouvez dans votre compost.

La larve de Pique-prune a la particularité de vivre quand à elle dans des gros arbres creux, en général des feuillus. Il s'agit de cavités riches en terreau et d'un volume de quelques dizaines à quelques centaines de litres. Les spécificités de son habitat expliquent en grande partie que cette espèce soit actuellement considérée comme menacée en Europe (classée vulnérable par l'UICN, protégée au titre de Natura 2000 et au niveau national) car force est de constater que, du fait de l'exploitation forestière, rares sont les vieilles forêts comportant des gros arbres à cavités.
Le Pique-prune s'est donc réfugié chez nous en grande partie en zone agricole et pastorale ou dans des secteurs peu accessibles.

Gros chêne du Col de Faye à cavité abritant le Pique-prune.

C'est donc dans les haies et les alignements de bord de route, dans les landes pâturées et les bords de fermes (où sont conservés quelques gros arbres pour faire de l'ombrage), ainsi que dans les vieux vergers d'amandiers et de châtaigniers que l'on peut retrouver des cavités favorables au Pique-prune.
Une autre pratique, maintenant largement abandonnée, était particulièrement favorable au Pique-prune : l'émondage. Cela consistait, environ tous les 10 ans, à couper les branches à une certaine hauteur (pour éviter que les repousses soient mangées par les chèvres) pour à la fois de faire du bois pour le feu et du fourrage avec le feuillage, tout en conservant un couvert ombragé et les glandées. Ces coupes facilitent alors la formation de troncs dits en « têtards », riches en cavités, qui font que le chêne offre des capacités d'accueil dans un délai beaucoup plus court.

Le Pique-prune a été découvert au Col de Faye par Jean Armand (association Proserpine) en 2004 lors d'une étude sur les coléoptères. En 2009, un stagiaire a été chargé d'inventorier les arbres à cavité et de rechercher des indices de présence de Pique-prune (fèces, restes de carapace) car les adultes dont la durée de vie est courte et qui sont peu mobiles sont très difficilement observables.
Les premiers résultats montrent que, sur les 570 hectares de la propriété, seuls une quinzaine d'arbres à cavités ont été trouvés dont 6 avec des indices de présence de l'espèce. Ces arbres se situent tous en lisière des pelouses, l'exploitation des forêts n'ayant pas permis le développement de gros arbres.

La larve du Pique-prune dans une cavité remplie de terreau.

Ce constat est donc assez alarmant pour plusieurs raisons :
- Le faible nombre actuel de gros arbres à cavités (dont la plupart très âgés et fragiles), ce qui rend les populations vulnérables (ceci est illustré par la chute l'hiver dernier d'un très gros chêne abritant le Pique-prune).
- Un potentiel de renouvellement limité car la classe d'âge qui développera des cavités avant que ceux-ci disparaissent est peu représentée.
- Un isolement des populations renforcé par la très faible mobilité des adultes.

Par ailleurs, les populations de Pique-prune du col de Faye se trouvent actuellement en dehors du site Natura 2000, ce qui augmente la difficulté pour mettre en place des mesures de conservation adaptées. Un accord a toutefois été recherché avec le CRPF afin de conserver les arbres creux mais aussi afin de maintenir des arbres potentiellement intéressants à plus long terme. Des expérimentations de taille en têtards pourront également être testées afin d'assurer un renouvellement à plus court terme des arbres à cavités.
Cette constatation de la raréfaction des vieux arbres à Pique-prune est malheureusement générale. L'exemple récent étant la destruction de très vieux boisements contenant des centaines de gros arbres à Pique-prune sur la forêt de Cadarache dans le cadre des travaux liés à ITER.

Afin d'enrayer ce déclin, c'est un ensemble de dispositifs (inventaires, sensibilisation, protection, gestion adaptée) qu'il est nécessaire de mettre en place à l'échelle de paysages ou de territoires favorables. Ils devront permettre d'identifier et de conserver les populations actuelles et assurer le renouvellement des arbres à cavités. Cette réflexion pourrait en outre rejoindre d'autres préoccupations actuelles : maintien d'un paysage rural de qualité, inventaire des « arbres remarquables » … Il est également nécessaire que la gestion forestière, basée en Provence sur la coupe à blanc de taillis, intègre plus à l'avenir la conservation d'un maillage suffisant d'îlots de sénescence.

Lionel Quelin

Un gros chêne tombé cet hiver dans lequel a été trouvé une larve de Pique-prune.

La colline de la Bruyère

protégée par les actions vertes “espèces végétales rares”

Située dans le Parc Naturel Régional du Luberon, entre Pays d’Apt et Monts de Vaucluse, cette colline d’un peu plus de 300 hectares a retenu l’attention du CEEP et du Parc depuis plusieurs années. D’abord sur le plan botanique, puisqu’elle est riche d’espèces parmi les plus rares de la flore de France. Cette richesse est en grande partie due au substrat ocreux qui forme cette colline.
Ensuite sur le plan de la faune : si des oiseaux comme les guêpiers sont présents, comme dans la plupart des massifs ocreux, ce sont surtout les amphibiens et les chauves-souris qui sont emblématiques de ce massif.

Le pélobate cultripède, batracien rare et aux affinités méditerranéennes très marquées, est observé chaque année sur ce site, en compagnie d’un cortège non moins intéressant d’amphibiens.

Les anciennes galeries d’exploitation souterraine de l’ocre constituent quant à elles aujourd’hui de formidables gîtes pour les chauves-souris. Le Groupe Chiroptère de Provence a découvert ici un site important pour l’hibernation des petits rhinolophes, ainsi qu’un transit régulier des minioptères de Schreiber.

Colline de la Bruyère : cistes à feuilles de sauges en fleur et zone d'ocre.

Il n’en fallait pas tant pour que le CEEP et le Parc entament des démarches de conservation de ce patrimoine naturel.
Classiquement, le premier travail consiste à faire des recherches cadastrales, et contacter les propriétaires des secteurs porteurs de la biodiversité la plus importante.
Les premiers résultats sont arrivés en 2003, avec signature d’une convention de gestion avec un propriétaire privé pour un terrain de 5 hectares, porteur d’une flore remarquable.
Un an plus tard, ce même propriétaire se déclarait vendeur de ce terrain.
L’enjeu était suffisamment important pour que nos efforts s’orientent vers une acquisition. Il a donc fallu rechercher des financements. Après l’étude de différentes options (achat en copropriété avec la commune, ...) qui n’ont pas débouché, le financement est arrivé de trois sources différentes : la fondation Nature & Découvertes, le WWF-France, et les fonds propres du CEEP, en l’occurrence les actions vertes “espèces végétales rares”.
Ce fut un travail de longue haleine : la signature de la vente chez le notaire s’est faite en octobre 2008 !
Parallèlement à ces démarches, des propriétaires voisins se sont spontanément déclarés vendeurs, pour 9 hectares mitoyens au premier terrain.
Pour ces parcelles, c’est le Parc du Luberon qui a pris le dossier en main. L’acquisition s’est faite en mars 2009.
Dans un souci de cohérence pour la gestion à

venir, le Parc a souhaité confier ces terrains fraîchement acquis au CEEP, à travers un bail, signé le 5 mai dernier, sur site, en présence de Jean-Louis Joseph, Président du Parc Naturel Régional du Luberon, et de Maurice Desagher, administrateur du CEEP. A ce bail est accolée une convention qui définit les objectifs communs de gestion en matière de conservation du patrimoine naturel et d'ouverture au public.

Ce sont donc actuellement 13 hectares qui sont protégés foncièrement, et qui seront dédiés à la protection et à la découverte du patrimoine naturel de cette colline.
Un plan de gestion sommaire avait été rédigé, il va être complété et finalisé cet hiver.
La surface a beau être modeste, les enjeux sont variés. Il s'agira notamment de définir un schéma de circulation pour les différentes activités de loisir qui s'exercent sur la colline (principalement randonnée pédestre et VTT), de faire respecter l'interdiction de circulation des véhicules à moteur, et bien sûr de préciser les actions de conservation qui devront être mises en œuvre pendant la durée du plan.
Dans la mesure où la principale mare de reproduction du pélobate n'a pu être maîtrisée ni par convention ni par acquisition, une mare sera créée sur nos terrains (les travaux ont commencé cet hiver, grâce à un chantier de bénévoles).
En ce qui concerne la flore, il est prévu de se servir des terrains acquis pour faire un "conservatoire in situ". En effet, plusieurs espèces sont présentes sur la colline dans des parcelles qu'il ne sera pas possible de gérer par convention ou d'acquérir (bordure de zones agricoles par exemple). Du coup, l'idée est venue d'essayer de faire pousser (par semis essentiellement) ces espèces sur nos parcelles, pour assurer leur pérennité sur la colline. Ces espèces ne sont généralement pas protégées réglementairement, mais elles présentent un intérêt départemental.
On s'en rend donc compte, même s'il a fallu plusieurs années pour parvenir à acquérir ces 13 premiers hectares, finalement, le travail ne fait que commencer sur cette colline ! La collaboration entre le CEEP et le Parc Naturel Régional du Luberon a donc de beaux jours devant elle et ... du pain sur la planche.

David Tatin

Signature du bail emphytéotique entre le CEEP et le PNRL.
De gauche à droite : Maurice Desagher (administrateur du CEEP), Jean-Louis Joseph (Président du PNRL), et Maître Gossein, Notaire.

Le pélobate cultripède, un amphibien méditerranéen à répartition ponctuelle, bien présent sur la colline.

Le petit rhinolophe, s'enroule dans ses ailes quand il est au repos.

Ocre, sable, gypse et argile

des piémonts sud-ouest du mont Ventoux, un patrimoine à protéger

Le titre de cet article est également celui d'un projet initié par la Réserve de Biosphère du mont Ventoux pour 2009 et 2010, et qui fait intervenir le CEEP, le Conservatoire Botanique National Méditerranéen de Porquerolles (CBNMP) et le Groupe Chiroptères de Provence (GCP).

Plusieurs communes des piémonts sud du Ventoux présentent en effet des substrats non calcaires, à l'origine, directe ou indirecte, d'un patrimoine naturel remarquable. Ce constat n'est pas nouveau, puisque des actions et des suivis sont déjà menés par les différents organismes cités ci-dessus depuis plusieurs années. Le CEEP et la Réserve de Biosphère ont notamment passé une convention avec les propriétaires du site de la Durinette, site emblématique de ce territoire par la diversité des milieux et des espèces qu'il recèle. Le CBNMP possède une connaissance déjà bien précise des enjeux en matière de flore et les espèces rares ne manquent pas.

Le présent projet permet d'aller plus loin. Les suivis des richesses naturelles seront poursuivis et pour certains intensifiés. Le CEEP, en plus de la coordination du projet, prend en charge tout ce qui concerne les amphibiens : suivi et cartographie des mares et amélioration des connaissances sur les espèces et leur répartition. Ce printemps, pluvieux et favorable aux amphibiens, a d'ores et déjà permis de mettre en évidence la reproduction du pélobate cultripède sur plusieurs mares, dont certaines étaient pressenties comme pouvant accueillir l'espèce, sans que cela ait pu être vérifié les années précédentes.

Le GCP mettra en œuvre son programme "villes et villages" sur 4 communes. L'objectif est de recenser les espèces de chauves-souris présentes sur le territoire, par des captures, mais aussi par la prospection des bâtiments, qui se fera suite à un appel à témoignage auprès des habitants. De nombreuses colonies se trouvent en effet dans les toitures, combles et cabanons disséminés ça et là sur ces communes.

Un accent particulier sera mis sur l'information et la sensibilisation du public : un livret a été réalisé (version informatique téléchargeable sur le site internet du CEEP : http://www.ceep.asso.fr/Livret_Ocre_Sable_Ventoux_vdef.pdf), ainsi qu'une affiche. Une conférence de présentation générale a été effectuée par le CEEP au démarrage du programme et le GCP réalise sur les deux années et sur chaque commune des conférences et des animations scolaires.

L'objectif de ces porters-à-connaissance est de faire prendre conscience à la population locale que les richesses naturelles emblématiques du territoire du Ventoux ne sont pas toutes concentrées sur les crêtes sommitales dans des endroits complètement sauvages et protégés. Sur ces piémonts, nombre d'espèces sont présentes uniquement sur cette partie du territoire parce qu'elles ont su trouver des habitats favorables, dont certains sont liés aux activités humaines : anciennes galeries d'exploitation de l'ocre ou du gypse pour les chauves-souris, mares pour les amphibiens, ...

Enfin, nous effectuons notre travail spécifique de Conservatoire Régional d'Espaces Naturels en recherchant et contactant les propriétaires des sites porteurs des espèces remarquables ou d'une biodiversité particulièrement importante. Au début de l'année, une convention pour un site de 5 hectares porteur d'une mare abritant notamment la reproduction du pélobate cultripède a pu être signée avec la SPA de Vaucluse, propriétaire de cette parcelle suite à un leg. Un travail important nous attend : le site est régulièrement parcouru par des motos qui provoquent une importante érosion de l'ocre, et un dépôt de remblais a été effectué par un entrepreneur peut scrupuleux ...

Souhaitons que tous ces efforts et la synergie créée par ce projet portent leurs fruits durablement pour conserver ce patrimoine naturel original.

David Tatin

Zone d'argile (rallonger la légende ?)

Dépot de gravats dans une mare à pélobate cultripède ....

Les coussouls de Crau

pollués aux hydrocarbures

Le 7 août à 7h30 un garde de la réserve des coussouls de Crau, en tournée sur le terrain, observe un geyser de pétrole de 3 à 4 mètres de haut sortir de terre, au dessus d'un pipeline.

Lorsque la fuite s'arrête enfin, 5 hectares de coussoul sont gorgés de pétrole brut. La société des pipelines sud-européen (SPSE) installe pelles mécaniques et camions sur les lieux. La préfecture des Bouches-du-Rhône arrête des mesures d'urgence et les gardes de la réserve relèvent les premières infractions et échantillonnent la faune détruite par le pétrole. Le Secrétaire d'État à l'Écologie et les médias sont sur place.

20 jours plus tard, pelles et camions sont toujours là, tassant et écrasant le milieu naturel bien au delà de la surface initialement polluée. Les pelles décapent le coussoul sur 40 cm de profondeur pour récupérer le pétrole dans le sol, les camions emmènent en retraitement les sols pollués et les pompiers éteignent les départs de feux. Des travaux de vérification du pipe-line sont réalisés hors et dans la réserve naturelle sans concertation avec les gestionnaires.

Il est trop tôt pour tirer un bilan de la catastrophe : que sont devenus les gaz toxiques (benzène) du pétrole brut, qui les respirera ? jusqu'où s'envolent les poussières polluées soulevées par les engins ? comment va s'écouler le pétrole dans la nappe phréatique à moins de 8 mètres sous le pipeline ? Les forages d'eau potable de Port-de-Bouc et de Fos-sur-mer vont ils être touchés ? Et surtout, quelles seront les réelles conséquences de cet accident sur l'écosystème du coussoul, sur sa faune et sur les troupeaux qui le pâturent ?

Le pipeline défectueux a été enterré en 1972, bien avant que soit créée la Réserve, comme d'autres pipelines de gaz et de pétrole qui traversent la Crau et remontent jusqu'en Allemagne. Le Port Autonome de Marseille à Fos-sur-mer est en effet l'une des grandes portes d'arrivée des hydrocarbures pour la France. Seules deux conduites (SAGESS et GDF) ont été enterrées après la création de la Réserve, dont une qui mène du pétrole comme réserve stratégique dans les mines de sel vides de Manosque.

Coincée entre les zones sacrifiées où sont les autoroutes, pipelines, aciéries, décharge, carrières, vergers intensifs, bases militaires, lignes haute-tension, pétrochimie et grands projets d'aménagements à venir, la plaine de la Crau, zone protégée, vient encore de subir une atteinte irrémédiable.

Le geyser de pétrole brut, de 3 à 4 mètres de haut, au milieu de la Crau.

Un lézard ocellé capturé à côté de la fuite du pipe-line.

Panneau de la réserve et panneau "danger pétrole".

Regarde-Venir

compensation, acquisition et classement en Réserve Régionale

En 2006, le passage de deux canalisations d'hydrocarbures en Crau avait entraîné la dégradation de 7 hectares de coussouls, qui nécessitait la mise en oeuvre de mesures compensatoires. Les deux maîtres d'ouvrage GRTgaz et SAGESS avaient provisionné les financements nécessaires à l'acquisition de 10 hectares de coussoul vierge pour chaque hectare dégradé, et la SAFER avait été mandatée pour mener à bien l'acquisition.

Il aura fallu trois années pour trouver un site à la vente répondant aux exigences des mesures compensatoires, mais c'est désormais chose faite : le coussoul de Regarde-Venir, situé sur la commune de Grans, a été rétrocédé au CEEP le 1er avril 2009. Ce coussoul de 70,5 hectares abrite de belles populations d'outardes et d'oedicnèmes nicheurs. C'est aussi un site privilégié pour l'hivernage des outardes. Il est très proche de la Réserve Naturelle Nationale des Coussouls de Crau, et non loin d'une autre propriété du CEEP, le coussoul de Calissane.

Le coussoul à amandiers de la Poitevine.

Autre particularité, le coussoul de Regarde-Venir est mitoyen de la plus ancienne Réserve Naturelle Volontaire de Crau, la propriété de la Poitevine, classée depuis 1988 sur 149 hectares. Sa propriétaire, Mme Maurichéau-Beaupré, souhaitait pérenniser la protection du patrimoine naturel de ses terres ; profitant de l'acquisition récente du CEEP, une demande de classement en Réserve Naturelle Régionale a été déposée en avril auprès du Conseil Régional. La Réserve Naturelle Régionale de la Poitevine – Regarde-Venir a ainsi été classée le 10 juillet 2009 par délibération du Conseil Régional. Elle couvre 221 hectares dont 140 de coussoul, le reste étant constitué d'un magnifique bocage de prairies de fauche créées pour l'essentiel à la fin du 18ème siècle.
Dès son acquisition, Regarde-Venir devient ainsi la première propriété du CEEP à être classée en RNR. Ce classement n'est pas anodin compte tenu des enjeux de développement sur la frange est de la Crau : projet de barreau autoroutier Fos-Salon, extension de la plate-forme logistique CLESUD.

Axel Wolff

Réserve Naturelle
Nationale ou Régionale ?

Points communs :
- Les deux types de réserves découlent du même cadre réglementaire sur la mise en oeuvre de la protection du patrimoine naturel, tout comme les parcs nationaux. Elles ont pour but de protéger un espace grâce à une réglementation adaptée pour conserver son patrimoine naturel, biologique et géologique.
- La gestion d'une réserve nationale ou régionale est assurée par une structure nommée par l'organisme de tutelle, le plus souvent une association de protection de la nature. La structure gestionnaire rédige et met en oeuvre un plan de gestion.
- Le respect de la réglementation est contrôlé par des agents commissionnés et assermentés, qui sont compétents sur les deux types de réserves. Ainsi, les cinq agents du CEEP affectés à la RN Nationale des Coussouls de Crau peuvent faire respecter la réglementation de la RN Régionale de la Poitevine – Regarde-Venir.

Différences :

Réserves Naturelles Nationales (RNN)
- C'est le statut le plus ancien, la première a été créée en 1961 dans l'Isère.
- Elles sont créées par décret ministériel et placées sous la compétence de l'Etat.
- Le statut n'a pas de limitation dans le temps.
- La durée nécessaire à la création d'une RN nationale est de 5 à 10 ans.

La Réserve Naturelle des Coussouls de Crau, celle de l'Archipel de Riou et la toute nouvelle Réserve Naturelle de la Plaine des Maures sont des Réserves Naturelles Nationales.

Réserve Naturelle Régionale (RNR)
- Le statut a été créé en 2002 par la loi relative à la démocratie de proximité, en remplacement des réserves volontaires.
- Une RNR est créée par délibération du Conseil Général et placée sous sa compétence.
- Le classement est valable 12 ans, renouvelable par tacite reconduction.
- La durée nécessaire à la création d'un RN régionale est de quelques mois seulement.

La RNR de la Poitevine – Regarde-Venir est la seconde classée en PACA, après la RNR de la Tour-du-Valat.

Le coussoul de Regarde-Venir au printemps.

Orchidées de la Côte bleue

mesure compensatoire à Ponteau

En 2008, le CEEP a été sollicité par EDF-GDF pour porter des mesures compensatoires. Après un examen attentif, le dossier a été validé par le Conseil d'Administration. Bref rappel des faits.

EDF aggrandit sa centrale de Martigues Ponteau en réalisant sur place une nouvelle unité de production fonctionnant au gaz naturel (GDF). De son côté, EDF-Réseau Transport Electrique crée un poste de transformation à Ponteau afin d'évacuer toute la production électrique des nouvelles unités.
Après avoir exploré les possibilités d'évitement et de réduction d'impact, il subsiste des zones dans lesquelles les destructions d'espèces végétales sont inévitables. Des mesures de compensations et de gestion ont donc été proposées et validées par le Conseil National de Protection de la Nature. Il est ainsi prévu un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) sur une surface de 10 hectares sur lesquels se retrouvent les mêmes espèces que celles qui sont impactées par les projets. Des modalités de gestion de ces espaces sont également prévues dans l'APPB autorisant officiellement les travaux. Enfin, sur ces dix hectares, 2 hectares environ (le vallon des Renaïres) seront rétrocédé au CEEP en tant que propriétaire.

Les espèces impactées du site du Ponteau sont l'ophrys de la voie aurélienne (Ophrys aurelia) et d'hélianthème à feuilles de Marum (Helianthemum marifolium).

L'APPB abrite plusieurs stations d'Ophrys aurelia, avec une estimation de 100 à 200 individus. Il est occupé en mosaïque par différentes formations : une cistaie à ciste cotonneux dominant avec romarin, une lande à chêne kermès, une pelouse à brachypode rameux et surtout des dalles rocheuses très superficielles sur lesquelles les végétaux ligneux sont plus dispersés, ce qui permet l'expression d'ophrys aurelia.
Le vallon des Renaïres abrite plusieurs espèces protégées régionalement : bugrane sans épine (Ononis mitissima), alpiste paradoxal (Phalaris paradoxa), cresse de Crète (Cressa cretica), crypside piquant (Crypsis aculeata), ail en panicule des salines (Allium paniculatum subsp. salinum)- mais aussi nationalement : ail petit-Moly (Allium chamaemoly).

Jean Boutin

La pelouse abritant les orchidées.

la charte éthique
de la fédération des Conservatoires

Dans un projet d'aménagement, le maître d'ouvrage doit d'abord éviter les dégradations, puis atténuer le plus possible les impacts et en dernier lieu compenser les dégradations inévitables.
- Les Conservatoires n'interviennent pas dans les procédures de définition des mesures compensatoires pour éviter d'être juge et partie.
- Ils peuvent prendre en charge le portage et la gestion d'une mesure compensatoire validée par l'Etat et l'autorité scientifique.
- Ils tiennent à disposition des services de l'Etat les éléments relatifs au suivi des actions menées.
- Leur choix est fondé sur :
• La garantie de pérennité d'une action au plan scientifique. Ils peuvent en ce sens mobiliser leur conseil scientifique.
• L'équilibre entre l'ampleur de la perte de biodiversité ou de fonctionnalité et celle de la compensation.
• La préférence pour la restauration d'habitats non protégés ou leur création plutôt que la conservation d'espaces en bon état écologique.
• L'octroi de moyens techniques, financiers, partenariaux suffisants pour gérer de façon durable le site de compensation.
• La possibilité de refuser le portage d'une mesure compensatoire, en particulier dans le cas où la dégradation aurait pu être évitée ou d'aménagements réalisés à l'issue de procédures non respectées.
En prenant en charge une mesure compensatoire, notamment foncière, les Conservatoires d'espaces naturels s'engagent à mettre en oeuvre les moyens visant à garantir la valeur écologique et patrimoniale sur le long terme par une gestion adaptée. Les Conservatoires d'espaces naturels sont un des porteurs potentiels de la compensation. Ils définissent eux-même les conditions nécessaires à leur engagement.

Les partenaires du CEEP

Toutes les actions du CEEP sont rendues possible grâce au soutien du public et grâce à nos différents partenaires avec qui nous œuvrons pour la préservation du patrimoine naturel provençal :

Les collectivités locales

Conseil Régional PACA
Agence Régionale Pour l'Environnement,
Conseils Généraux des Hautes-Alpes, du Var, des Alpes de Haute-Provence, des Bouches-du-Rhône et des Alpes-Maritimes, du Vaucluse, Agence Publique du Massif des Alpilles.

Les établissements agricoles

Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône, CERPAM, Comité du Foin de Crau, Syndicat des éleveurs de Mérinos.

Les communes

Forcalquier (04),Thorame-basse (04), Névache (05), Cervières (05), Saint-Laurent-du-Cros (05),Molines-en-Queyras (05), Biot (06), Cipières (06), Valbonne (06), La Trinité (06), Roquefort-les-pins (06), Gordes (84), Saumane-de-Vaucluse (84), Courthézon (84), Maubec (84), Marseille (13), Saint-Martin-de-Crau (13), Arles (13), Gémenos (13), Saint-Chamas (13), Châteaudouble (83), Fréjus (83), La Roquebrussanne (83), Les Mayons (83), Ramatuelle (83), Callas (83), Montauroux (83), Le Cannet-des-Maures (83), Besse-sur-Issole (83).

Union Européenne, Etat, établissements publics

Union Européenne (DG XI), Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, Agence de l'Eau RMC, DIREN-PACA, Direction Régionale à l'Agriculture, DDAF des Alpes-Maritimes, des Hautes-Alpes, des Bouches-du-Rhône, du Var et des Alpes de Haute-Provence, Conservatoire du Littoral, Conservatoires Botaniques Nationaux Méditerranéen de Porquerolles et Alpin de Gap-Charance, SAFER, Office National des Forêts, Groupement de Camp de Canjuers - Ministère de la Défense, Parcs Naturels Régionaux du Luberon, du Verdon, des Alpilles et de Camargue, Parcs Nationaux de Port-Cros, des Ecrins et du Mercantour, CNRS de Chizé, CNRS de Montpellier, Université de Marseille (IMEP), EPHE de Montpellier, EDF-Méditerranée, Réseau Ferré de France.

Associations- Fondations et autres partenaires

Les Conservatoires d'Espaces Naturels, WWF-France, LPO, Office Pour les Insectes et leur Environnement, Groupe Chiroptères de Provence, CROP, CORA, Fondation Nature & Découvertes, Noé Conservation, Station biologique de la Tour du Valat, Ecomusée de la Sainte-Baume, SMAE Mont Ventoux, Synernat, Proserpine, Société Alpine de Protection de la Nature, CRAVE, Fondation Nicolas Hulot, Grand site Sainte-Victoire, CPIE Pays d'Arles,
CPIE Vaucluse, le Zoo de Doué, GAL Luberon-Lure

Les propriétaires privés de sites gérés

Observatoire de la Côte d'Azur, Observatoire de Haute Provence, Domaine des Courmettes, Institut National de la Propriété Industrielle, ESCOTA, Bayer Cropsciences, Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur, la Congrégation des Frères Cisterciens, Messieurs et Mesdames Augier, Bourgues, Gobbo, Gros, Gunther, Planchat, Pons, Cicala, Klaus, Polge, Duc, Le Bec-Cicala, Leydier, Prévost-Haberer, Ranque, Gabaron - Martinez, Bertin, A. Chaillan, P. Chaillan, Simian, Reyre.

Infos adhésion : La date de clôture de votre adhésion est inscrite sur l'étiquette de votre adresse sur l'enveloppe de nos envois postaux. Le renouvellement de l'adhésion se fait d'ordinaire en fin d'année.
Pour être inscrit sur la liste d'informations par internet, veuillez envoyer un message à : **emmanuelle.torres@ceep.asso.fr**

CEEP
chemin de Bouenhoure Haut
13090 Aix-en-Provence
Tél : 04 42 20 03 83
Fax : 04 42 2005 98
contact@ceep.asso.fr

Bulletin d'adhésion et Actions vertes

Je soussigné (e) :
Nom : Prénom :
demeurant :
Ville : Code postal : Tél :
Adhère au CEEP pour l'année en cours et verse :

- ◯ 25 euros à titre individuel
- ◯ 30 euros à titre familial*
- ◯ 15 euros, étudiant et faible revenu (merci de joindre un justificatif)
- ◯ 50 euros au titre d'association (merci de vous renseignez au tél : 04 42 20 03 83)
- ◯ 35 euros x _____ pour l'acquisition de _____ **ACTION(S) VERTE(S)** affectée(s) à l' (aux) action(s) suivante(s) _____ (aigle de Bonelli, Plaine des Maures-tortue d'Hermann, Plaine de la Crau, espèces végétales rares, Réserve de Fondurane).

Je joins mon réglement d'un montant de : euros établit à l'ordre du CEEP.
Fait à : le : Signature :

Souhaitez vous recevoir :
- un reçu Action verte pour déduction fiscale (à 66%) ? : oui : ◯ non : ◯
- des infos par courriel ? laissez votre adresse mail :

* : participation aux sorties-nature pour toute la famille

La copie et la diffusion des articles sont vivement recommandées sous réserve de citation des auteurs et de la revue.

En adhérant vous recevez les bulletins de liaison Garrigues, les programmes de sorties-nature, la publication scientifique annuelle Faune de Provence, vous participez gratuitement aux sorties-nature et aux chantiers-verts.

Votre soutien et votre intérêt nous sont indispensables :

Souscrivez aux Actions Vertes !

Espèces végétales menacées

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur abrite un grand nombre de plantes rares et menacées. Les pressions de l'urbanisation, du tourisme de masse et de l'agriculture intensive poussent de plus en plus d'espèces vers l'extinction.

Le chardon des Alpes

La rose de France

La Liste Rouge mondiale des espèces menacées UICN (régulièrement réactualisée) ne cesse d'augmenter.

Le CEEP mène un important programme pour les espèces les plus menacées :
- garidelle fausse-nigelle, loeflingie d'Espagne et silène de Porto dans le Vaucluse ;
- nivéole d'été, armoise de Molinier et palmier nain dans le Var ;
- astragale de Marseille, germandrée de Crau et tulipe d'Agen dans les Bouches-du-Rhône ;
- tulipe du Guillestrois, primevère de Haller et chardon des alpes dans les Alpes du sud ;
- les orchidées, le lys de Pomponne et le cytise d'Ardoino dans les Alpes-Maritimes ;
... et la liste est loin d'être exhaustive.

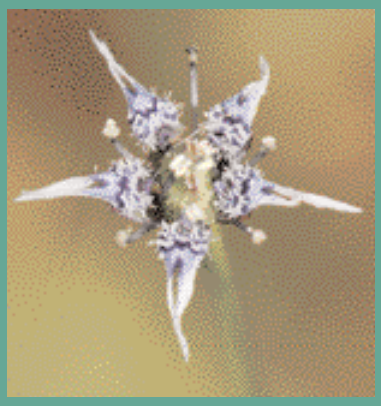

La garidelle fausse-nigelle

La gagée des champs

Le lys orangé

Votre participation à l'acquisition de ces terrains garantit la conservation de la flore menacée et du patrimoine naturel d'exception de ces sites.

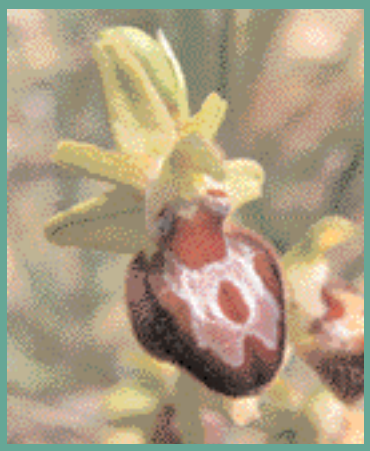

L'ophrys de Provence

Vos dons seront entièrement consacrés à l'acquisition d'espaces naturels remarquables et menacés.

Bulletin de souscription Action Verte et d'adhésion en page précédente.